

# SERVICE D'URBANISME EN LIGNE

Un portail d'accès aux différents sites pour effectuer vos demandes d'urbanisme en ligne

## Fiche pratique

**GNAU** Guichet numérique de  
demande d'autorisation d'urbanisme  
<https://gnau12.operis.fr/coeurdyvelines/gnau/#/>



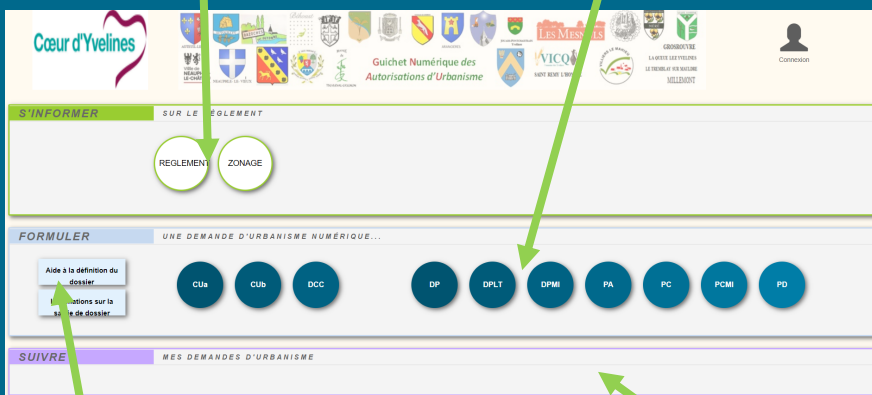
Toutes les démarches d'urbanisme en ligne en 4 étapes.

### 1 S'INFORMER

Accédez à l'ensemble des informations de votre parcelle et du règlement du PLU via le Géoportail-urbanisme

### 3 TRANSMETTRE

Une fois l'ensemble des pièces et document CERFA établi via AD'AU, vous pouvez les transmettre via le portail GNAU.



### 2 CONSTITUER VOTRE DOSSIER

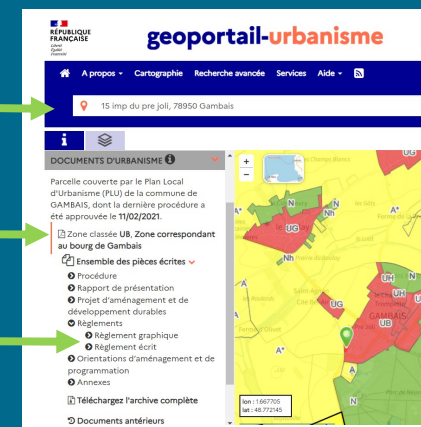
Accédez au site [AD'AU](#) pour obtenir l'ensemble des informations relatives aux pièces nécessaires à fournir pour la réalisation de votre projet (formulaire CERFA)

### 4 SUIVRE

Suivez l'avancement de votre projet

## S'INFORMER VIA LE GÉOPORTAIL

- Saisissez votre adresse
- Trouvez la classification de votre zone
- Consultez le PLU: plan de zonage
- Consultez l'ensemble des règles d'urbanisme associées à votre zone



## CONSTITUER VOTRE DOSSIER VIA AD'AU

Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme (Service en ligne)

Ministère chargé de l'urbanisme

Connecter vous au site à [AD'AU](#) pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier. Ce site vous permet de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux ;
- Editer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction ;
- Anticiper votre calendrier de réalisation.

Créer votre compte  
Renseigner votre adresse  
Décrivez votre projet  
Editer vos documents